



Bougival, mercredi 3 février 2021

**AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2016/02020****Modifié par l'avis n° FR/2020/05451**

Pris en application :

Code des transports

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

**Modalités d'exploitation (Dépose Minute)****SEINE AVAL - Nouveau poste de débarquement****Respect des consignes (stationnement à durée limitée) ( tous les usagers - dans les deux sens )****- à partir du 10/05/2016 à 08:00**

- o Seine à l'aval de Paris (sur le Bief d'Andrézy)

entre les pk 70,945 et pk 71,080 (amont du pont rail) - Rive gauche

**Commentaire :**

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie sont informés de la mise en service d'un poste de débarquement de voiture, de type "Dépose minute", sur l'ancien poste d'avitaillement de Conflans rive gauche qui vient d'être adapté à cet usage. Ce poste est exclusivement réservé au débarquement de véhicules, dans la limite absolue de 3.5 tonnes. La durée de stationnement est limitée au temps strictement nécessaire à la dépose d'une voiture, dans la limite absolue de une heure. La taille des convois est limitée à 135m de longueur.

Il est demandé aux usagers de limiter leurs nuisances sonores, en particulier la nuit.

Les modalités définitives de gestion du dépose minute feront prochainement l'objet d'une validation avec les représentants des usagers, sous la forme d'un protocole d'utilisation.

La disponibilité de l'enfoncement doit faire l'objet d'un prochain levé bathymétrique de contrôle. Les unités de fort tirant d'eau sont donc invitées à la plus grande prudence.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur [www.sif-seine.fr](http://www.sif-seine.fr) (uniquement sur PC).

**Service(s) à contacter :**

Arrondissement - Direction territoriale Bassin de la Seine

**Date limite d'affichage :**

Prochain avis.

Adjoint au chef de l'UTI

**Signé**

Rémi CORGET